



PAR COURRIEL

Québec, le 4 novembre 2024

[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.375**

[REDACTED],

Nous donnons suite aux précisions apportées à votre demande d'accès reçue le 30 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« J'aimerais savoir à quel moment les consignes aux fournisseurs de logiciel de paie (comme médiosolution et logibec) concernant l'équité salariale des AA1, secrétaire médicale, secrétaire juridique, agente administrative classe 3, agente administrative classe 4 ont été envoyés.

J'aimerais également avoir l'information pour les ajustements rétroactifs de salaire des adjointes à l'enseignement universitaire et les acheteuses.

J'aimerais également savoir à quel moment les informations concernant les ajustements en lien avec le forfaitaire et les majorations de salaire ont été communiquées aux fournisseurs.

Alors, finalement je veux savoir à quel moment ces informations ont été communiquées aux fournisseurs de services de paie afin qu'ils puissent envoyer les modifications dans les divers CISSS et CIUSSS du Québec. »
(sic).

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

... 2

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 2